

## OPTIMISER LE RÈGLEMENT DES SINISTRES CORPORELS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA355	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1176,00 €

### LIEUX ET DATES :

### PARIS

- Du 09/10/2023 au 10/10/2023

### OBJECTIFS

- Gérer les sinistres corporels.
- Appliquer la convention IRCA.
- Utiliser la nomenclature des préjudices corporels Dintilhac.

### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

### POINTS FORTS

#### Modalités pédagogiques :

Les participants travaillent en sous-groupes et les apports techniques et méthodologiques s'effectuent au fur et à mesure de cet entraînement. Toutes les évolutions jurisprudentielles importantes sont traitées dans le cadre des cas pratiques proposés.

**Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un praticien expérimenté de la gestion des sinistres en France et à l'étranger, formateur expert de l'Ifpass.**

**PROGRAMME**

- A. Appliquer la loi Badinter
- 1. Textes
- 2. Actualité
- B. Évaluer et indemniser le dommage corporel et mortel
- 1. Textes et évolution
- 2. Nomenclature des postes de préjudices corporels (Dintilhac)
- C. Liquider les droits des organismes sociaux
- 1. Textes hors protocole
- 2. Jurisprudence
- D. Indemniser par le mécanisme des procédures d'offre
- 1. Procédures d'offre (initiative victime / initiative assureur)
- 2. Obligation d'information de la victime
- 3. Sanctions liées à une offre manifestement insuffisante
- E. Indemniser dans le cadre de la convention IRCA
- 1. Dispositions générales
- 2. Accidents entre 2 véhicules, collisions en chaîne
- 3. Règlement des litiges

**Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

**Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

**PUBLIC**

Chargés d'indemnisation risques corporels automobiles ou non automobiles confirmés

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

**PRÉ-REQUIS**

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes

**AA136 - AA137 - AA138 - AA139**

**Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

**TARIFS ET FINANCEMENTS**

1176,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

**CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 05/02/2026 à 03:01